



## Nouvelle convention métallurgie

-----  
Par Lolo50

Bonjour

Mon mari avec la nouvelle convention métallurgie est passé F11

Auparavant il était assimilé cadre forfait jour

Avec la nouvelle grille son salaire ne correspond pas l'entreprise devrait appliquer les 30 pour cent apres plusieurs mail l'entreprise ne veut rien entendre mon mari étant actuellement en arrêt leur réponse est qu'ils verront ça en fin d'année au prorata de ses jours de présence

Sont il dans leur droit ?